

# COMPTE-RENDU DE RÉUNION

## Séance du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> juin 2018

L'an deux mille dix-huit, le premier du mois de juin à vingt heures 30 minutes, le Conseil Municipal, sur une convocation du vingt-deux mai deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la Présidence de Monsieur LÉVÊQUE, Maire.

Conseillers en exercice : 11

Nombre de Présents : 08

Présents : Mmes Charlyne Breton, Patricia Simon, Marie-Christine Langrené

MM. Pascal Carment, Jacky Lévêque, Florent Gignon, Warwick Wilkins, Guillaume Landa

Nombre d'absent(es) excusé(es) : 03

Absent(es) excusé(es) : Marianne Cantais, Fabrice Bureau, Sophie Laurent

Secrétaire de séance : Guillaume Landa

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des membres présents le procès-verbal de la séance du 12 avril 2018.

### **DÉLIBÉRATION N°20/2018**

#### **VALIDATION DES RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES POUR LE PROJET DE SÉCURISATION ROUTIÈRE**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre une délibération pour valider l'avis de la commission d'appel d'offres, suite à l'analyse faite par V3D, sur le choix de l'entreprise retenue pour le projet de sécurisation routière « Aménagement de sécurité RD 114, RD12 et Grande Rue ».

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le résultat de l'appel d'offre suite à la réunion de la commission d'appel d'offres et retient l'entreprise Eurovia pour un montant HT de 332 331.60€.**

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N°21/2018**

#### **ACCUEIL DE LOISIRS 2018 COM COM DE LONDINIÈRES**

Suite au courrier reçu de la commune de Londinières concernant la préparation à l'organisation du Centre de Loisirs de Londinières qui aura lieu du 9 au 31 juillet 2018, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal qu'il est possible pour la commune de participer financièrement à son fonctionnement ce qui permettrait aux familles de Bures-en-Bray de bénéficier d'un tarif préférentiel

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve un partenariat avec la commune de Londinières, pour l'année 2018. Il est précisé que cette décision devra être revue chaque année. Monsieur le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à cette affaire.**

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

### **DÉLIBÉRATION N°22/2018**

#### **DÉCISION MODIFICATIVE – PAIEMENT V3D**

Afin de régler la facture d'honoraires de l'entreprise V3D, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de prendre la décision modificative suivante :

Section d'investissement :

Crédits à ouvrir

- En dépenses : Chapitre 45 - article 4581 ( Dépenses-Opérations sous mandat) ..... 17 900 €

Crédits à réduire

- En dépenses : Chapitre 23 - article 231 (construction) ..... - 17 900 €

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, accepte cette décision modificative.**

Votants : 08

Pour : 08

Contre : 0

Abstention : 0

## COMPTE-RENDU DE RÉUNION

### INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- Un devis a été fait par l'entreprise Bodet pour le remplacement du moteur de volée d'une cloche : il faut contacter notre assureur.
- Le concours des maisons fleuries sera reconduit pour l'année 2018.
- Arrivée de 2 containers pour les ordures ménagères.
- Spectacle de Noël
- Récapitulatif sur l'état des chemins



La séance est levée à 22 heures.



### INFORMATION SUR L'ARRIVÉE DE 2 CONTAINERS

Le camion de ramassage d'Ordures Ménagères rencontre des difficultés de ramassage compte tenu de la particularité de nos chemins (trop étroit et/ou impossibilité de retournement). De plus avec l'évolution de la législation interdisant les marches arrière, le transporteur refuse d'aller dans certains chemins.

La Communauté de Communes de Londinières, pour remédier à ce problème, a mis sur notre commune 2 containers : un sur la route de Fresles à l'intersection du Chemin de la Belle Florence et un sur la route de Saint-Saëns au niveau des containers de tri sélectif.

Les habitants du Chemin de la Belle Florence ont déjà reçu un courrier de la Communauté de Communes les appelant à déposer leur sac d'Ordures Ménagères dans ces containers. Nous les remercions de leur compréhension et pour l'effort fourni.

Cette mesure s'élargira à d'autres chemins.

Nous vous rappelons que ces containers sont uniquement destinés à recevoir les sacs d'Ordures Ménagères. Les déchets recyclables (emballages et verres) sont à déposer dans les containers de tri sélectif. Les autres déchets sont à déposer en déchetterie.